

Canton électoral :
Bureau principal de canton A

ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN
DU 13 JUIN 2004

Notification aux Présidents des bureaux de dépouillement A

Le Président du bureau principal de canton A à Madame, Monsieur,
Président d'un bureau de dépouillement A.

Madame, Monsieur,

Par suite du tirage au sort auquel il a été procédé ce jour, le bureau de dépouillement A n°....., présidé par vous, devra dépouiller les bulletins de vote bleus qui auront été déposés aux bureaux de vote n^{os}

Sont adjoints à votre bureau comme assesseurs : (1)

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.

Le dimanche 13 juin 2004, à heures, vous recevrez, contre récépissé (formule C/24 – partie 2), les bulletins de vote de couleur bleue des bureaux de vote précités, des mains du fonctionnaire délégué du chef-lieu du canton.

Votre local est situé à
où se trouvent également les enveloppes bleues qui vous sont destinées.

Mon bureau, où vous devez, aux termes de l'article 161, alinéa 7, du Code électoral, remettre le double du tableau de dépouillement, siège à

Si au cours des opérations, il s'avérait nécessaire d'entrer en contact avec moi, vous pourrez m'appeler au numéro de téléphone suivant :

Fait à, le 2004.

Le Président,

À
Président du bureau de dépouillement A n° ...
Rue....., n°
à.....

(1) Les noms et prénoms sont précédés de la mention : Madame ou Monsieur.